

Monsieur l'Ambassadeur  
Jean-Jacques Elmiger  
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Direction du travail  
Affaires internationales du travail DAIN  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne

Berne, le 24 juin 2016

Madame  
Véronique Haller  
Cheffe de Section - Section Politique des Droits de l'Homme  
Département fédéral des affaires étrangères  
DFAE  
Direction Politique DP  
Division Sécurité Humaine DSH  
Bundesgasse 32  
3003 Berne

## **Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : procédure de consultation**

Monsieur l'Ambassadeur, Madame,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Lors d'une précédente phase de consultation, l'USS avait demandé que, dans la notion de droits de l'homme, le respect des droits des travailleurs/euses – concrètement les normes fondamentales de l'OIT – soit explicitement pris en compte. De ce point de vue, le Plan d'action proposé – dans sa version actuelle – va dans la bonne direction. Nous soulignons néanmoins encore une fois que l'intégration de cette dimension est fondamentale.

Pour l'USS, et ce point est important, cette dimension doit également être prise en compte au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales. A cet égard, lors de la 105e Conférence internationale du Travail qui s'est tenue à Genève en mai et juin 2016, l'OIT a engagé une réflexion et émis des premières recommandations, et ce afin que développement économique et travail décent (y compris le respect des droits au travail) dans les chaînes d'approvisionnement mondiales se conjuguent. Ces recommandations doivent être prises en compte dans le présent Plan d'action.

Il n'est pas fait explicitement mention du partenariat social dans le Plan d'action proposé. Or, rappelons que le Plan d'action en question couvre l'ensemble des entreprises – non seulement

les grandes entreprises mais également les PME. Pour l'USS, et en dépit du souci d'éviter une charge administrative excessive, les organisations patronales mais aussi syndicales doivent être appelées par la Confédération à effectuer un travail de sensibilisation auprès de leurs membres mais également jouer un rôle dans la mise en œuvre d'un certain nombre des principes à la base du Plan d'action proposé.

Plus généralement, l'USS soutient la prise de position et les propositions de modification des ONG (Actares, Alliance Sud, Amnesty International Suisse, Ethos, Groupe de travail Tourisme et Développement, Pain pour le prochain, Déclaration de Berne, Action de Carême, Société pour les peuples menacés, Greenpeace Suisse, Solidar Suisse, Swissaid, Travail.Suisse, Helvetas Swiss Intercooperation, coalition d'ONG pour l'achat public). Le Plan d'action proposé mise surtout sur des mesures volontaires de la part des entreprises. Dans l'esprit de la stratégie Ruggie – qui prône un « smart mix » –, l'USS estime qu'il faudrait davantage faire place à des mesures incitatives, voire contraignantes. C'est d'ailleurs la seule stratégie valable pour faire avancer les choses en matière de droits humains et de standards sociaux. L'USS demande également que les phrases suivantes du présent Plan d'action soient biffées : « Le Conseil fédéral ne juge pas opportun d'introduire une procédure de diligence raisonnable juridiquement contraignante pour les entreprises (...) L'introduction d'une procédure de diligence juridiquement contraignante est une préoccupation majeure pour de nombreuses parties prenantes. Un collectif de 66 organisations de la société civile a lancé en mai 2015 l'initiative pour des multinationales responsables, qui demande l'inscription d'une procédure de diligence dans la législation (...) Le Conseil national a rejeté en mars 2015 une motion de sa Commission de politique extérieure visant à introduire une obligation de diligence en matière de droits de l'homme pour les entreprises. Au vu de ce résultat, le Conseil fédéral renonce à soumettre les entreprises à une procédure de diligence générale contraignante en droit ». Or, l'initiative en question sera déposée à l'automne prochain alors que le Plan d'action proposé par le Conseil fédéral pourrait déjà être adopté en septembre. Le débat démocratique risque ainsi d'être sérieusement escamoté.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos remarques ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

**UNION SYNDICALE SUISSE**



Paul Rechsteiner  
Président



José Corpataux  
Secrétaire central